Fiche de poste — Président du Conseil d’administration

1. Identification du poste

Entreprise	Société Commerciale de Distribution des Produits Pétroliers SA (COBIL)
Poste	Président du Conseil d’administration
Nature du mandat	Non actif
Organe	Conseil d’administration
Sièges à pourvoir	1
Famille sectorielle	Hydrocarbures – Distribution et commercialisation des produits pétroliers

2. Mission

Le Président du Conseil d’administration organise et préside les travaux du Conseil, veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s’assure que le Conseil exerce le contrôle de la gestion confiée à la Direction générale. Il incarne la gouvernance de l’entreprise et rend compte à l’Assemblée générale. La Société a pour objet la garantie de l'approvisionnement du marché national par l'importation, le stockage, la distribution et la commercialisation des produits pétroliers.

3. Attributions principales

- Organiser et présider les réunions du Conseil d’administration et les Assemblées générales.
- Veiller à ce que le Conseil assume le contrôle de la gestion assurée par le Directeur Général.
- Opérer, à toute époque, les vérifications qu’il juge opportunes et se faire communiquer les documents utiles.
- S’assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que les procès-verbaux leur sont remis.
- Rendre compte à l’Assemblée générale du fonctionnement du Conseil.
- Veiller à ce que le DG exécute les décisions du Conseil.
- Remplir son rôle de surveillance sans se substituer au DG dans la gestion quotidienne.

4. Compétences attendues

Pondération indicative des domaines pour ce poste (référentiel de compétences, différenciation actif / non actif).

Gouvernance, délibérations et éthique 30 %

- Présider les réunions du Conseil et les Assemblées générales et en garantir la régularité.
- Veiller au respect des statuts et du cadre légal (OHADA, loi n°08/010, décret n°13/055) et à la conformité des décisions.
- Prévenir et arbitrer les conflits d’intérêts ; faire respecter les obligations d’éthique, de discrétion et de réserve.
- Organiser des délibérations de qualité et rechercher le consensus au sein du collège.

- S’assurer de la tenue, de la sincérité et de la certification des procès-verbaux.

Finance et stratégie 20 %

- Faire arrêter par le Conseil les comptes, les états financiers de synthèse et le rapport de gestion soumis à l’Assemblée générale.
- Veiller à la définition des orientations stratégiques de la Société et à leur suivi.
- S’assurer de la bonne instruction des grands projets d’investissement.
- Suivre l’équilibre d’exploitation des Hydrocarbures – Distribution et commercialisation des produits pétroliers..

Management et leadership 15 %

- Veiller à la sécurité d'approvisionnement du marché et à la continuité de la distribution des produits Hydrocarbures.
- Garantir la disponibilité des produits dans les dépôts et les stations-service, ainsi que la sécurité des installations.
- S’assurer que la Direction générale dispose du cadre et des moyens pour exécuter la stratégie.
- Suivre la mise en œuvre des décisions du Conseil et l’avancement des plans d’action.
- Faciliter la coordination et la circulation de l’information entre le Conseil et la Direction générale.
- Suivre la performance du réseau des Hydrocarbures – Distribution et commercialisation des produits pétroliers.

Compétence sectorielle (Hydrocarbures) 15 %

- Comprendre les enjeux de l'industrie des hydrocarbures et de la distribution des produits pétroliers, ainsi que leur rôle dans la sécurité énergétique et le développement économique du pays.
- Apprécier les dynamiques des marchés pétroliers et de la chaîne d'approvisionnement énergétique, notamment les enjeux liés à l'approvisionnement, au stockage, à la logistique et à la distribution.
- Anticiper les évolutions réglementaires, environnementales, technologiques et commerciales susceptibles d'affecter la performance et la compétitivité de l'entreprise.
- Orienter les décisions stratégiques du Conseil en tenant compte des risques, des opportunités et des priorités de développement du secteur énergétique.

Posture et comportements 20 %

- Incarner l’intégrité et l’exemplarité dans la conduite du mandat et faire respecter ces exigences au sein du Conseil.
- Exercer son jugement en toute indépendance, sans subordination ni influence indue.
- Faire prévaloir l’intérêt de la Société et de l’État actionnaire sur les intérêts particuliers.
- Assurer une présidence impartiale : traiter les questions et les personnes sans parti pris.
- Cultiver l’écoute et l’esprit collégial, en favorisant l’expression de chaque administrateur.
- Préserver la confidentialité des informations et des délibérations.

5. Profil recherché

- Être de nationalité congolaise.
- Avoir au moins 25 ans et au plus 69 ans au 31 décembre 2026.
- Seuil du référentiel : 5 ans d’expérience pertinente pour un diplôme de maîtrise, DEA ou doctorat ; 7 ans pour une licence ; 10 ans pour un graduat ; 15 ans en cas d’autoformation.
- Expérience avérée de gouvernance et de présidence d’organes de direction ou de délibération.
- Autorité, indépendance de jugement et sens de l’intérêt public.
- Connaissance du cadre juridique des entreprises du portefeuille de l’État.

- Une expérience dans les domaines des hydrocarbures, de la logistique pétrolière, de la distribution de produits énergétiques, de la finance ou de la gestion des opérations constitue un atout.

6. Conditions d’exercice

- Rémunération fixée par l’Assemblée générale de l'actionnaire unique ; aucune autre rémunération de la Société.
- Obligations de discrétion et de réserve ; respect des conventions réglementées prévues par les statuts.
- Interdiction d’emprunts, découverts ou cautionnements personnels auprès de la Société, dans les conditions prévues par les statuts.

Postuler ici

La présente fiche de poste décrit les principales missions et responsabilités attachées à la fonction. Elle ne revêt pas un caractère exhaustif et pourra évoluer en fonction des besoins de l’activité, des orientations stratégiques de l’entreprise ainsi que des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables.